

**COMMISSION D'EXAMEN
SUR LA FISCALITÉ
QUÉBÉCOISE**

**MÉMOIRE DE L'ASSOCIATION
NATIONALE DES ÉDITEURS
DE LIVRES**

**LE CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE
POUR L'ÉDITION DE LIVRES**

OCTOBRE 2014

**ASSOCIATION
NATIONALE
DES ÉDITEURS
DE LIVRES**

L'ASSOCIATION NATIONALE DES ÉDITEURS DE LIVRES

L'Association nationale des éditeurs de livres regroupe plus de 100 sociétés d'édition de langue française et plus de 130 marques éditoriales au Québec et au Canada. Sa mission est de soutenir la croissance de l'industrie de l'édition et d'assurer le rayonnement du livre québécois et canadien-français à l'échelle nationale et internationale. Les maisons d'édition membres de l'Association publient divers types d'ouvrages, du roman au manuel scolaire en passant par la poésie, l'essai ou le livre jeunesse.

Les actions de l'Association s'articulent autour des pôles suivants : représentation des éditeurs auprès des pouvoirs publics et des autres intervenants du milieu du livre, sur la scène nationale comme à l'étranger, activités nationales de promotion du livre et de la lecture, information et formation professionnelle.

L'ANEL, par le biais de Québec Édition, se préoccupe également du rayonnement international de ses membres et soutient leurs activités d'exportation en organisant des stands collectifs dans plus de dix foires et salons à travers le monde. Québec Édition développe en outre – via les missions à l'étranger et l'accueil de partenaires de divers pays – un réseau de contacts destinés à soutenir la profession dans son rayonnement sur les marchés internationaux.

En représentant les intérêts de la profession d'éditeur et du public lecteur, l'Association prône la liberté d'expression, le respect du droit d'auteur et l'accès universel au livre comme outil d'apprentissage.

PRÉAMBULE

L'Association nationale des éditeurs de livres dépose le présent mémoire à l'invitation de la *Commission d'examen sur la fiscalité québécoise pour accroître l'efficacité, l'équité et la compétitivité du régime fiscal*, laquelle reconnaît par le fait même le rôle fondamental de l'éditeur de livres en tant qu'acteur incontournable de la vitalité culturelle et économique du Québec.

La mise en place de cette commission a été annoncée dans le discours d'ouverture du premier ministre lors du début de la 41^e législature, puis confirmée dans le budget 2014-2015 du 4 juin 2014. Ses mandats sont multiples, mais se traduisent notamment par celui de réviser, avec une attention particulière, le régime fiscal des entreprises afin de proposer des pistes qui permettront de mieux soutenir la croissance économique¹.

Cet examen du régime fiscal prend place au moment où la plus importante industrie culturelle québécoise, l'industrie du livre, vit une décroissance de ses ventes globales de livres², notamment au regard de la perte progressive des grands lecteurs³ et, plus généralement, de la diminution de la pratique de la lecture au profit de celles d'autres loisirs culturels, notamment ceux générés par les nouvelles technologies. Enfin, le maintien, voire la détérioration du taux de littératie de la population québécoise constitue en soi un handicap indéniable dans ce contexte déjà critique.

Enfin, rappelons ici que, « parmi les ventes de tous les produits culturels, les ventes de livres occupent une place prépondérante. Celles-ci [représentaient] en 2010 plus de cinq fois la valeur des ventes d'enregistrements sonores ou de

¹ *Un portrait général du régime fiscal au Québec*, ministère des Finances du Québec, septembre 2014.

² Observatoire de la culture et des communications, 30 avril 2014 : <http://www.stat.gouv.qc.ca/docs-hmi/statistiques/culture/livre/livre2014/synthese-mens.htm>

³ « Si les lecteurs réguliers se multiplient, les gros lecteurs, eux, se raréfient: en 1999, ils étaient 41,4 % à déclarer lire 20 livres et plus annuellement, en 2004, ils ne sont plus que 28,3 % » (Ministère de la Culture et des Communications (2004). *Enquête sur les pratiques culturelles au Québec*, p. 25).

vidéogrammes, quatre fois les ventes de billets de cinéma et trois fois les billets de spectacles »⁴. Devant l'amplitude de l'industrie du livre et le rôle central de l'éditeur au sein de celle-ci, les discussions *in situ* au moment des audiences de la *Commission d'examen sur la fiscalité québécoise pour accroître l'efficacité, l'équité et la compétitivité du régime fiscal* ne sauraient être envisagées sans la présence de l'Association nationale des éditeurs de livres.

⁴ Allaire, B. 2011. « Dix ans de ventes de livres », *Optique culture*, no 9, Québec, Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec

LE CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE POUR L'ÉDITION DE LIVRES

Par l'adoption de la *Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre* (La Loi du livre), le gouvernement québécois soumettait, dès le début des années 80, ce qui allait constituer l'exorde de l'écosystème québécois du livre, et reconnaissait *ipso facto* l'importance de développer une infrastructure industrielle du livre qui soit de qualité et concurrentielle en créant des conditions économiques favorables pour les entreprises du secteur du livre⁵. De surcroît, la *Politique de la lecture et du livre : Le temps de lire, un art de vivre*, publiée et adoptée en 1998 et constituant encore aujourd'hui le cœur de la politique du livre et de la lecture du Gouvernement du Québec, réaffirmait avec vigueur l'objectif d'« assurer la diversité de la production littéraire »⁶ et identifiait, en adéquation et en cohérence avec cet objectif, le recours à un crédit d'impôt à l'édition comme outil d'action de cette politique.

Le programme de *Crédit d'impôt remboursable pour l'édition de livres*, en fonction depuis 2000, fait écho à la *Loi du livre* et à la *Politique de la lecture et du livre*. Par sa nature et ses critères d'admissibilité, ce programme de crédit d'impôt vise non seulement à soutenir une production littéraire riche et plurielle, mais également à stimuler l'économie québécoise en incitant ses bénéficiaires à éditer, produire et fabriquer leurs livres par des entreprises et des travailleurs québécois.

Outre l'important impact indirect que constitue la contribution de l'industrie de l'édition au développement de l'économie québécoise par l'investissement de sa production et de sa fabrication au Québec (ces sommes atteignaient, en 1998, près de 100 millions de dollars annuellement⁷), le principal impact direct du programme de *Crédit d'impôt remboursable à l'édition de livres* demeure la

⁵ *Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre*, Gouvernement du Québec : <http://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=4385>

⁶ *Politique de la lecture et du livre : Le temps de lire, un art de vivre*, Gouvernement du Québec, p. 49

⁷ Ménard, Marc (2001). *Les chiffres des mots : Portrait économique du livre au Québec*, Québec : Société de développement des entreprises culturelles (SODEC), p. 151

réduction des coûts d'édition, de production et de fabrication des livres. Cette réduction des coûts permet aux éditeurs québécois, notamment de maintenir des prix publics concurrentiels devant l'importante concurrence étrangère (cette dernière accaparait, en 2009, 57,7% du marché du livre⁸), d'offrir la production québécoise à des prix concurrentiels sur les marchés étrangers (les ventes à l'exportation s'élevaient, en 2007, à 73,9 M\$⁹), et de maintenir un niveau minimal de rentabilité.

Par ailleurs, les nombreux impacts de l'éventuelle réduction du programme de crédit d'impôt ne pourraient être atténués par des compensations provenant de programmes de paliers gouvernementaux autres, notamment comme c'est le cas pour les productions audiovisuelles (cinéma et télévision) : une réduction du programme de *Crédit d'impôt remboursable à l'édition de livres* devrait être entièrement assumée par les entreprises du secteur.

⁸ *Les parts de marché du livre édité au Québec en 2009*, Observatoire de la culture et des communications

⁹ *La balance commerciale québécoise de produits culturels : arts de la scène, cinéma et télévision et livre – 2006 et 2007*, Observatoire de la Culture et des Communications du Québec

LES IMPACTS D'UNE RÉDUCTION DU CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE POUR L'ÉDITION DE LIVRES

1- Des impacts sur la création ou le maintien d'emplois directs et indirects dans le secteur du livre au Québec

L'un des principaux incitatifs du programme de *Crédit d'impôt remboursable pour l'édition de livres* demeure le recours à une main-d'œuvre interne à l'entreprise pour l'édition et la production des livres et, par cet incitatif, le programme incite à la création ou au maintien d'emplois directs et, du même souffle, contribue à la professionnalisation du milieu de l'édition. De la même manière, le programme incite les éditeurs à faire fabriquer leurs livres par des entreprises et des travailleurs québécois. Dans une étude publiée par la SODEC en 2006, laquelle analysait les données des éditeurs ayant déposé une demande au programme de crédit d'impôt au cours de la période de 2000 à 2005, on stipule que 47% de toutes les dépenses de production des éditeurs sont des dépenses en main d'œuvre québécoise¹⁰. Or, en 2000-2001, le total des frais de production des éditeurs québécois s'élevait à près de 200M\$¹¹, ce qui nous permet d'estimer la contribution de l'industrie québécoise du livre, et ce uniquement en matière de production, ce qui exclue notamment activités administratives, de diffusion et de communication, à près de 100M\$ annuellement. Une éventuelle réduction du programme de crédit d'impôt pourrait fort probablement se traduire par une diminution du nombre de livres produits ainsi que par des mises à pied et, du même souffle, par une diminution de l'investissement en main d'œuvre québécoise. À cet égard, l'Association a sondé ses membres¹² et 79% d'entre eux ont indiqué que la réduction de 20% du programme de crédit d'impôt pourrait se traduire par la réduction du nombre de titres publiés; 61% ont déclaré que celle-ci pourrait se traduire par la réduction du personnel et un recours amplifié aux pigistes.

¹⁰ *Le crédit d'impôt pour l'édition de livres au Québec : Bilan de la mesure de 2001/2001 à 2004/2005*, SODEC ; 2006.

¹¹ *État des lieux du livre et des bibliothèques*, Institut de la statistique du Québec (OCCQ).

¹² Les résultats de cette étude sont présentés en annexe des présentes.

Risques identifiés en la matière :

- 1) Déplacement des travaux de préparation réalisés par une main d'œuvre à l'interne des maisons d'édition vers une main d'œuvre externe (pigiste), et ainsi d'éventuelles mises à pied chez les éditeurs;
- 2) Diminution éventuelle des avances aux auteurs, ce qui se traduirait par des conditions encore plus précaires pour les créateurs;
- 3) Diminution de l'écart entre les coûts d'impression au Québec et les coûts d'impression à l'étranger, et délocalisation de la production québécoise;
- 4) Impacts indirects sur les fournisseurs de services des éditeurs de livres, notamment les imprimeurs.

B. Des impacts sur la diversité, la qualité, l'accessibilité et la compétitivité de la production éditoriale québécoise

Dans une étude publiée en 2001 par monsieur Marc Ménard¹³, laquelle demeure le seul portrait économique relativement détaillé du secteur du livre dont le Québec dispose à ce jour, l'auteur dépeint la « difficile atteinte du point mort » (Ménard : p. 149), notamment par la grande importance des coûts d'édition et de production, lesquels constituent « un poste [budgétaire] central [s'établissant] en moyenne à 52,5 % des revenus totaux [des éditeurs] » (Ménard : p. 151). De plus, Ménard ajoute que « Les éditeurs québécois doivent composer avec des coûts unitaires moyens plus élevés que leurs confrères américains, ce qui résulte directement de l'amortissement des coûts de production sur des tirages plus faibles, conséquence d'un marché nettement plus exigu » (Ménard : p. 156).

Devant cet état de fait, on peut présumer que la réduction du *Crédit d'impôt remboursable pour l'édition de livres*, lequel vient par nature réduire les coûts unitaires des livres des éditeurs québécois, aura des impacts importants sur la capacité des éditeurs québécois à publier de façon rentable un programme éditorial national assurant une bibliodiversité nécessaire à notre épanouissement

¹³ Ménard, Marc (2001). *Les chiffres des mots : Portrait économique du livre au Québec*, Québec : Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) : 248 pages.

culturel. Ainsi, sans le maintien du programme actuel de crédit d'impôt, le livre québécois, devant un marché national insuffisant à sa survie, se retrouve en position affaiblie devant la concurrence étrangère écoulant ses queues de tirage au Québec, qui plus est avec force marges de manœuvre en matière de surremise. Par conséquent, la réduction envisagée du crédit d'impôt constitue une menace à la culture littéraire québécoise.

D'égale importance, Marc Ménard a identifié comme l'un des obstacles à l'exportation du livre « la faible capacité des éditeurs québécois à investir dans la préparation d'un ouvrage et à assumer le risque d'une récupération de leurs investissements sur plusieurs années »¹⁴. Or, nous l'avons abordé ci-haut, le crédit d'impôt contribue de façon significative à la réduction des coûts de production des livres, et nous pouvons ainsi affirmer avec une assurance certaine que celui-ci contribue significativement au développement des exportations des éditeurs québécois et, du même souffle, participe positivement à la balance commerciale québécoise.

Risque identifié en la matière :

- 5) Un impact sur la production de livres des éditeurs québécois, notamment sur les coûts unitaires des livres, sur le nombre de titres publiés par année, sur la qualité de la production, et le niveau du prix public du livre (hausse du prix envisagée).

C. Les impacts sur la rentabilité des sociétés québécoises d'édition de livres

Toujours dans son étude de 2001, monsieur Ménard précise « qu'un crédit d'impôt remboursable sur la production a été instauré par le gouvernement du Québec en mars 2000. Le coût de cette mesure a été estimé par la SODEC à 8,6 millions de dollars, ce qui, en 1998, aurait représenté environ 4,7 % des revenus des éditeurs

¹⁴ *Le crédit d'impôt pour l'édition de livres au Québec : Bilan de la mesure de 2001/2001 à 2004/2005*, SODEC : 2006.

agréés » (Ménard : p. 142-143), alors que la marge nette des éditeurs québécois s'établissait à 4,9 % des revenus des éditeurs agréés (Ménard : p. 151). Dans une autre étude de la SODEC¹⁵, celle-ci utilisant les données financières des éditeurs pour la période de 2000-2001, la marge bénéficiaire des activités liées au livre des éditeurs de littérature générale était de -0,5% alors que le crédit d'impôt représentait 1,5% des revenus totaux : il est évident ici que l'apport du programme de crédit d'impôt est crucial à la rentabilité financière des éditeurs; de plus, leur situation financière ne permet pas aux éditeurs d'espérer une éventuelle récupération de ces sommes par une réduction des impôts à payer. Aucune donnée publiée ne révèle la situation financière actuelle des éditeurs agréés du Québec, mais il y a fort à parier que, suite à l'émergence du numérique et aux transformations profondes que l'industrie traverse depuis quelques années, leur situation financière soit pour le moins plus alarmante.

De surcroît, les analyses réalisées par Ménard en 2001 ont démontré que « seulement deux variables montrent une corrélation significative avec le taux de profit, soit la part des subventions et celle des stocks dans le chiffre d'affaires » (Ménard : p. 157), ces deux postes budgétaires étant directement dépendants du programme de crédit d'impôt.

Risque identifié en la matière :

- 6) Un impact dramatique sur la situation financière des éditeurs québécois, notamment en matière de marge brute et de marge nette.

¹⁵ *Le crédit d'impôt pour l'édition de livres au Québec : Bilan de la mesure de 2001/2001 à 2004/2005*, SODEC : 2006.

D. Les impacts sur l'accessibilité des éditeurs au programme de *Crédit d'impôt remboursable pour l'édition de livres*

Le ratio coûts/bénéfices pour un éditeur, notamment en considérant les frais de mission d'examen ou d'audit, mais également l'imposante lourdeur administrative du programme pour les éditeurs, pourrait être mis à mal dans l'éventualité d'une réduction de 20 % de ce crédit d'impôt.

Risque identifié en la matière :

- 7) Un impact à la baisse sur le nombre de maisons d'édition participant au programme, cet impact touchant plus directement les petites et moyennes entreprises, lesquelles sont le plus à risque financièrement.

E. Les impacts sur les revenus de taxes et d'impôts du gouvernement

En décembre 2013, le quotidien *La Presse* a obtenu du ministère des Finances un document « dans lequel Québec estime à 10,6 % le rendement fiscal du crédit d'impôt accordé à l'industrie [des jeux vidéo] [...] En 2011, le crédit a coûté 113 millions au gouvernement, mais il a généré 125 millions en taxes et impôts »¹⁶. Ces analyses de coûts et bénéfices des autres programmes de crédit d'impôt sont fort probablement documentées par le ministère des Finances et il serait au bénéfice de tous d'en publier les résultats. Qui plus est, considérant l'ensemble des données présentées dans le présent document, il y a fort à parier que le programme de *Crédit d'impôt remboursable pour l'édition de livres* rapporte davantage au gouvernement québécois que ce qu'il lui en coûte, et l'analyse économique de cette mesure doit être préalable, ne serait-ce que sous le principe de précaution, à son éventuelle réduction.

Risque identifié en la matière :

- 8) Un impact significatif sur les revenus du gouvernement québécois.

¹⁶ Desjardins, François (2014). L'industrie du jeu vidéo fourbit ses arguments, *Le Devoir*, 17 juin 2014.

CONCLUSION

L'Association nationale des éditeurs de livres recommande le maintien du programme de *Crédit d'impôt remboursable pour l'édition de livres*. Cette mesure est nécessaire et elle doit être maintenue dans ses paramètres originaux, c'est-à-dire ceux précédant le dépôt du budget 2014-2015 tel que déposé le 4 juin 2014, notamment pour permettre aux éditeurs québécois de demeurer concurrentiels sur les marchés nationaux et internationaux et pour les épauler à un moment où ils font face peut-être aux plus grandes transformations de leur secteur depuis l'avènement de l'imprimerie.

Aucune étude n'a été publiée sur les impacts et les bénéficiaires de ce programme de crédit d'impôt. Nous croyons qu'il est de mise non seulement de prendre la mesure des impacts d'une éventuelle réduction, mais également de dresser le portrait des éditeurs en ayant bénéficié au cours des cinq dernières années. Cette prise de mesure des impacts d'une telle réduction est un impératif, pour le gouvernement, l'industrie québécoise du livre et la société : on doit connaître ces impacts, directs et indirects, avant d'imposer une telle réduction. Enfin, ces analyses doivent être représentatives du secteur : elles doivent être valides et généralisables.

L'Association nationale des éditeurs de livres, l'une des organisations phare du secteur culturel québécois le plus important économiquement, souhaite vivement entamer les discussions au moment de la tenue de la *Commission d'examen sur la fiscalité québécoise pour accroître l'efficacité, l'équité et la compétitivité du régime fiscal*.